



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION
G-231

SEP 26 1988

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Director of the Legal Metrology Branch of Consumer and Corporate Affairs Canada under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du directeur de la Métrologie légale, Consommation et Corporations Canada, à la demande de:

Invalco Incorporated
P.O. Box 556
Tulsa, Oklahoma
74101 USA

for the following meters:

pour les compteurs suivants:

METER TYPE /
TYPE DE COMPTEUR:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Flow Recorder / Enregistreur de débit

Invalco Incorporated
Tulsa, Oklahoma

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

412A

See "Summary Description" / Voir
"Description Sommaire".

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The device approved herein measures and records differential pressure, flowing gas temperature, and gas static pressure. This type of "3-pen" recorder is normally used with orifice metering installations, and hence its identification as a "flow" recorder.

Any approved and compatible inking system, chart, and chart drive can be used with the recorder.

A complete description of the approved recorder (and components) can be found in Invalco Inc. Manual #212, 312, 412 Rev. 1 (1/88).

RATING-CAPACITY-RANGE(S) -

Static Pressure Range - Any range up to 0-1500 p.s.i.g.

Differential Pressure - Any range up to 0-400 inches of water

Flowing Temperature Range - 0-150°F

Ambient Temperature Range -
-20°F to +180°F

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil faisant l'objet du présent avis mesure et enregistre la pression différentielle, la température du gaz d'écoulement et la pression statique du gaz. Ce type d'enregistreur à 3 styles est identifié comme un enregistreur de débit parce qu'il est habituellement utilisé avec des installations de mesurage à organe déprimogène.

Tout mécanisme d'encrage, tout graphique et tout mécanisme d'entraînement des graphiques compatibles et approuvés peuvent être utilisés avec l'enregistreur.

Une description complète de l'enregistreur approuvé (et de ses composants) se trouve dans les manuels 212, 312, 412 rév. 1 (1/88) de Invalco Inc.

CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S)

Pression statique - Toute plage atteignant 0-150 lb/po²(mano)

Pression différentielle - Toute plage atteignant 0-400 pouces d'eau

Plage de la température d'écoulement -
0-150°F

Plage de la température ambiante -
-20°F à +180°F

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Accordingly, approval is hereby granted pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to sealing and marking are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and verification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) de compteur(s) identifié(s) ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, une approbation est accordée par la présente en application du paragraphe 9(4) de ladite loi.

Le scellement, le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06635-J685
PROJECT/Projet: AP-GL-87-0031

SEP 26 1988